Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et Collèges

Communiqué
du 30/11/2017

Contractuels

Evaluation PPCR, le pire est toujours possible !

Chassée par la porte, la grille d'évaluation revient par la fenêtre

Les rectorats d'Amiens et de Toulouse tentent d'imposer une grille d'évaluation des personnels contractuels sur le modèle de celle prévue dans le cadre de l'évaluation PPCR des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Cette grille ne s'appuie sur aucune directive ministérielle et varie d'une académie à l'autre !
En effet, une grille avait été soumise par le ministère aux organisations syndicales en décembre 2016 et rejetée, puis abandonnée par l'administration.

Evaluation chantage au salaire

Le décret n°2016-1772 du 29 août 2016 prévoit que la rémunération des contractuels dépende de l'évaluation. C'est un pas de plus dans la précarisation des personnels. D'autant que dans la grille d'évaluation, abandonnée par le ministère mais reprise par le rectorat d'Amiens, la notion de savoir disparaît. Les collègues se trouvent exposés aux aléas de la situation particulière de l'établissement où ils assurent un remplacement.

Dans un établissement difficile, avec la compétence *« Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école»*, les incidents survenant dans l'établissement auxquels les personnels seraient confrontés pourraient conditionner le renouvellement de leur contrat et de leur rémunération.

Même cas de figure avec la compétence « *Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative* ». Les tensions avec des collègues ou la direction pourraient entraîner une évaluation défavorable. En définitive, c'est autant le comportement individuel qui est jugé que l'exercice professionnel. Autant dans l'établissement qu'au plan académique, le degré d'exigence pourrait varier en fonction des besoins en contractuels dans la discipline.

En définitive, nationale ou académique, cette grille d'évaluation consacre les exigences locales et l'arbitraire local.

C'est le contraire du statut des fonctionnaires. L'existence d'une telle grille représente une menace également pour les titulaires. Précariser les contractuels, c'est exposer les titulaires à davantage de précarité.

FO intervient à tous les niveaux pour que la rémunération des contractuels ne dépende pas de leur évaluation.

SNFOLC
Siège national
6-8 rue Gaston Lauriau
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44
snfolc.national@fo-fnecfp.fr
www.fo-snfolc.fr